

Un supermarché pour Aurignac ?

Entre rêve et fatalité ! D'autres ambitions sont possibles !

Depuis plus de 15 ans, des élus du canton essayent de promouvoir un « projet » de supermarché. Ce projet correspond à une époque et un état d'esprit aujourd'hui obsolète.

Pourtant, la Communauté de Communes du Canton d'Aurignac persévère, négocie avec la grande distribution et compte dépenser **100 000€ d'aménagement routier** (La Dépêche 2/6/2010). **En février 2012, les représentants communaux « vote » unanimement (en 2min, sans débat et sans rappel du coût) l'utilisation de l'argent public dans ces travaux de voirie.** Cette délibération était exigée par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre du **permis de construire déposé par Carrefour en janvier.**

Pourquoi la communauté de communes favorise la grande distribution et subventionne l'installation de la multinationale Carrefour ?

Les faux arguments en faveur du supermarché :

création d'emplois => la grande distribution emploie 3 fois moins que les petits commerces et avec des contrats précaires (temps partiel, CDD, dimanche, jusqu'à 20h).
=> des **fermetures de commerces à Aurignac**, cyniquement prévues par certains élus.

produits moins chers => une étude parlementaire a montré que sur 140 000 prix constatés, 500 sont réellement "discount" (C. Jacquiau 2001).

=> on peut y ajouter le **coût de gestion des déchets lié au suremballage**, le **coût sanitaire** lié à la mauvaise qualité des produits et des conditions de production, le **coût des subventions des fournisseurs agricoles et du transport routier.**

moins de transport => les supermarchés saturent le Comminges (plus de 20 autour d'Aurignac) souvent à proximité de vos déplacements (travail, loisir, administration...)
=> un supermarché décentralisé des autres commerces et avec une accessibilité réduite pour les personnes âgées ou sans véhicule du village.

=> **Les produits vendus dans la grande distribution voyagent beaucoup et sont éloignés de leurs lieux de fabrication ou de culture (autres régions ou continents).**

attraits touristiques => perte du précieux label de tourisme vert « dernier canton du Comminges épargné par les supermarchés » => la buvette de la piscine intercommunale directement concurrencée ainsi que le pittoresque nouveau marché du samedi.

dynamisation de l'économie => les supermarchés favorisent l'agriculture intensive et les délocalisations et pompent l'argent local vers les marchés financiers (actionnaires).

Evolution des prix entre 1992 et 2009 (Insee)	Prix aux producteurs	Prix en rayon
Lait (1/2 écrémé)	-5 %	↗ + 22%
Porc (côte de Porc)	↘ -26 %	↗ + 25%
Volaille (escalopes de Poulet)	+2 %	↗↗ + 41%

En février 2012, Carrefour est condamné en appel à payer 19 millions € pour ses pratiques de « marges arrières » (pressions financières sur les fournisseurs).

Avec 100 000€, des propositions au service de tous :

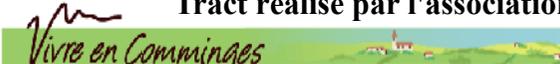
- Soutenir les initiatives locales autour des petites exploitations agricoles, des commerces de proximité, de l'artisanat, de la culture et des loisirs.
- Établir des décisions politiques transparentes avec concertations, débats et coopérations avec la population. Initier des rencontres citoyennes en compléments des conseils communautaires et communaux.
- Faire des marchés de plein vents du mardi et du samedi des vecteurs de liens sociaux, de rencontres inter-générationnelles. Ouvrir le marché aux associations et aux animations. Construire une halle couverte ou utiliser la salle des fêtes.
- Créer un magasin cantonal de producteurs
Aider les initiatives privées de petits commerces alimentaires.
- Créer un atelier cantonal de transformation alimentaire pour les agriculteurs et particuliers : conserveries de légumes, séchages de fruits, transformation et conditionnement de produits laitiers, presse à fruits,...
- Installer ou convertir des agriculteurs et maraichers afin d'approvisionner en produits sains et locaux l'école, le collège et la maison de retraite
- Réhabiliter les jardins vivriers du villages.
Planter des arbres fruitiers sur les parcelles communales le permettant.
- Promouvoir les valeurs patrimoniales, environnementales, sociales et culturelles en postulant au label international *Cittàslow*, « ville où il fait bon vivre ». Label touristique et très attrayant pour des futurs habitants.
- Élaborer de façon concertée le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (refusé en 2011) avant d'engager les collectivités dans de grands projets couteux.
- Revitaliser le vieux village en y étendant les activités commerciales, artisanales et culturelles (bibliothèque, musée, galeries d'arts).

LE SUPERMARCHE N'EST PAS ENCORE CONSTRUIT ! QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Interpellez vos élus et exigez transparence et débat dans leurs décisions.
- Faites circuler et signer la pétition Contre le supermarché et Pour des initiatives locales et réalisées en coopération avec la population.
- Venez nous rencontrer, vous informer et débattre
sur notre stand au marché du samedi matin.

Ne pas jeter
sur la voie publique

Le supermarché est prévu
entre la piscine (tennis) et les
bureaux de la carrière !
Ce n'est pas le bâtiment près
de Dabeaux !

Tract réalisé par l'association

Infos et sources : Rubrique Alertes/Supermarché
sur www.vivreincomminges.org

EXTRAITS DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du CANTON d'AURIGNAC

SURFACE COMMERCIALE

Ce qui n'était qu'un rêve devient réalité

p.3

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE

p.3

Michel Chrétien : maire de Samouillan, Jean-Pierre Jacquemart : délégué de Montoulien,
Francis Dignat : maire de Terrebasse, M. le Président : Jean-Luc Ghuilhot, maire d'Alan

15 OCTOBRE 2009

Carrefour [prévoit] un bâtiment de 893 m² avec une surface de vente de 671 m² et possibilité d'extension jusqu'à 900 m² supplémentaires. Ce dernier a imaginé la possibilité d'utiliser une partie du terrain pour d'autres commerces (un Gamm Vert par exemple).

Michel Chrétien rappelle l'intérêt de ce projet :

- Répondre aux besoins de la population,
- Contribuer à la création d'emplois,
- Soutenir l'action du BTP pour un temps donné,
- Action visible et dynamique du canton (sans coût pour la collectivité),
- Porte ouverte à l'implantation de commerces supplémentaires

ECOMARCHE souhaite s'implanter à Aurignac.



2006

Les responsables des créations de l'enseigne " ECOMARCHE " ont souhaité s'implanter à Aurignac. Le Conseil Municipal, après consultation de l'A.C.P.L., a émis un avis favorable.

Une étude d'impact a été menée. Même si les commerçants peuvent être d'un avis partagé ou se résoudre sans enthousiasme à un processus inéluctable, il faut reconnaître qu'avec l'accroissement de la population une telle structure trouve bien sa place à Aurignac.

Son implantation est prévue sur le terrain du Conseil Général à l'entrée du village. Ce dernier a lui aussi émis un avis favorable. Les études de faisabilité sont en cours.

Cette structure marchande aura une surface de vente de 650 m². Il est prévu la création d'une quinzaine d'emplois. Par contrat il y a un engagement de ne pas créer de station service de vente de produits pétroliers.

À ceux qui crieraient au scandale et à la concurrence déloyale vis-à-vis du petit commerce local nous répondons que 90 % des aurnacais fréquentent régulièrement les grandes surfaces des alentours et, en implantant l'une d'elles chez nous bon nombre d'entre eux n'ira plus voir ailleurs. Des adaptations vont être nécessaires mais on ne peut pas vivre à l'écart de son temps.

Organe d'information municipale d'Aurignac. Déc. 2006

L'enseigne Carrefour bientôt à Aurignac *Journal d'information CCCA. Juin 2010*

C'est aujourd'hui officiel :
notre canton aura – enfin ! – sa surface commerciale.

C'est l'enseigne Carrefour, avec un supermarché « Carrefour Contact » d'une surface d'environ 600 m² qui ouvrira ses portes prochainement, route de Boussens, à Aurignac.

Si la Communauté de Communes, qui possède la compétence « développement économique du territoire », a impulsé ce projet vecteur de dynamisme

et d'emploi pour notre canton, sa réalisation restait toutefois suspendue aux acquisitions foncières, effectuées par Carrefour qui a traité directement avec les propriétaires.

Cette phase étant à ce jour actée, il revient à la CCCA la prise en charge d'une partie des accès de voirie, l'autre partie étant financée directement par l'enseigne.

Les travaux d'aménagement devraient débuter assez rapidement et permettre ainsi le début de la construction

du supermarché lui-même qui devrait ouvrir au public au cours du deuxième semestre 2011.

Gageons que la finalisation de ce projet constituera un premier pas vers le développement économique de notre territoire ; il appellera d'autres investissements de même nature qui permettront à ceux qui vivent sur le canton d'Aurignac, ainsi qu'à ceux qui souhaitent venir s'y installer, d'y trouver les services indispensables au quotidien des familles d'aujourd'hui.

Jean-Pierre Jacquemart demande **quel est le calendrier prévisionnel**. Michel Chrétien lui répond qu'il faut tout d'abord que le PLU d'Aurignac soit approuvé (normalement en fin d'année) ; la seconde étape est le choix du candidat par la collectivité ; la troisième étape, qui ne concerne pas la collectivité, est l'acquisition des terrains (qui se fera entre l'enseigne et les propriétaires).

Francis Dignat demande **ce que pense l'ACPL (Association des commerçants et professions libérales) d'Aurignac de ce projet**. Michel Chrétien lui répond qu'à ce jour, il n'y a pas eu de présentation officielle du projet devant les commerçants locaux. Il suppose qu'il y aura probablement des freins, des réticences, mais il s'agira d'expliquer les tenants et les aboutissants du projet et de faire comprendre que chacun a à y gagner.

16 DECEMBRE 2010

Monsieur le Président fait un compte rendu de la rencontre qui s'est tenue le 26 novembre avec les représentants de Carrefour (et notamment l'architecte).

Alors que tout semblait calé, la situation s'est quelque peu tendue lorsqu'il a été question de la reprise de la station service : Carrefour, qui ne souhaite plus l'exploiter en déporté (ainsi qu'il en avait été question au départ) mais préfère construire sa propre station sur place, ne s'est pas révélé très enclin à en prendre en charge le démontage et la dépollution.

L'ensemble des élus a pourtant rappelé que la station faisait partie intégrante des négociations et ce, depuis le tout début. Compte tenu de l'importante charge financière qui pèse encore sur la commune d'Aurignac (remboursement du prêt), il n'est pas envisageable que la surface commerciale n'intervienne pas à ce niveau.

21 FEVRIER 2012

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes s'est engagée à aménager la RD 635 et le chemin communal qui mène à la future surface commerciale. Dans le cadre du dépôt de permis de construire, le Département souhaite que la CCCA délibère pour s'engager à faire les travaux et à signer la convention qui les liera. La délibération est adoptée à l'unanimité.